\* \* \* \* \* \* \* \* \*

# CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION

Entre
, représentée par son Président, d'une part, autorisé aux présentes, par décision en date du
Et
représenté(e) par, M, d'autre part, autorisé aux présentes, par délibération en date du
Il a été convenu ce qui suit :  PREAMBULE
souhaite s'inscrire dans une logique de mutualisation des moyens avec les structures publiques soumises au Code des Marchés Publics du territoire, afin d'optimiser les ressources techniques de la structure intercommunale.
Dans le but de mettre en œuvre une véritable politique communautaire à travers l'application des règles de la commande publique pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelles, souhaite apporter son assistance au service des structures publiques soumises au Code des Marchés Publics du territoire par une prestation à titre gratuit des compétences et des moyens de son service Insertion Emploi.
Pour ce faire, la présente convention propose une prestation de, au profit de afin de l'assister dans les opérations soumises aux Clauses d'Insertion Sociales.

Page 1 26/08/2010

#### **ARTICLE 1**

La présente convention a pour objet d'accompagner ....., en tant que maître d'ouvrage, en s'appuyant sur le savoir faire et l'expérience du service -----de ------ afin de permettre, dans un souci de mutualisation, une assistance à la mise en œuvre des Clauses d'Insertion Sociale dans les opérations de marchés de travaux ou de services dans le cadre des chantiers identifiés par ......et selon sa demande.

Cette assistance est effectuée selon les phases décrites ci-dessous :

## 1. Aide à la décision.

- Présentation des Clauses d'Insertion Sociale (CIS) dans le cadre du Code des Marchés Publics (CMP) auprès des élus selon la demande (Articles 14, 30, 15, 53 du CMP).
- Rencontres régulières avec le Maître d'Ouvrage pour appréhender le(s) Marché(s) concerné(s).
- Analyse de la faisabilité de mise en œuvre de la CIS (analyse des montants, degré de technicités, taux de main d'œuvre, etc...)

## 2. Aide à la mise en oeuvre.

- Aide à la préparation des pièces du marché liés à la CIS (ex : l'AAPC, le CCAP, l'acte d'engagement, etc...).
- Aide au choix des lots pouvant être concernés, analyse du potentiel de ces lots sur le volume d'heures réservées à la Clause.

## 3. Aide à l'application de la Clause.

- Participation possible à la Commission d'Appel d'Offre à titre d'expert sans voix délibérative.
- Information auprès des entreprises sur la particularité de la CIS et leur engagement.
- Participation à la réunion de démarrage de travaux de chantier avec l'ensemble des entreprises concernées (précision sur l'engagement, le fonctionnement, l'accompagnement, etc...)
- Appui-conseil aux entreprises pour définir la réponse la mieux adaptée aux conditions de la CIS et définir leurs besoins en recrutement et les profils de postes.
- Proposition de candidats afin d'apporter des réponses aux entreprises par l'intermédiaire d'un comité de suivi, regroupant les structures de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
- Assistance au Maître d'Ouvrage pour le respect d'application de la CIS.
- Participation aux différentes réunions de chantier selon les besoins.

#### 4. Aide au contrôle et à l'évaluation de la Clause.

- Evaluation au terme de chaque marché.
- Aide à l'élaboration du bilan de fin d'opération de chaque marché, en prenant en compte les différents acteurs (bénéficiaires, entreprises, comité d'appui, maître d'ouvrage, etc...).

# ARTICLE 2

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à la date de signature. Elle prendra effet le jour de sa notification à par
pourra décider de ne pas renouveler la convention en adressant une lettre à, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois pourra décider de mettre fin à la présente convention dans les mêmes conditions.
La présente convention pourra par ailleurs être modifiée par voie d'avenant.
Le temps consacré à l'assistance et à l'intervention sera en fonction des caractéristiques de la demande et de la particularité des opérations engagées.
ARTICLE 3
Cette convention de partenariat est conclue à titre gratuit. Seuls les frais engagés pourront faire l'objet d'un remboursement parsi leur nécessité est établie et sur présentation d'un justificatif signé par
ARTICLE 4
Afin de pouvoir accomplir les tâches définies ci-dessus,et
D'une manière générale,donnera aux représentants detous les accès et facilités appropriés au caractère de la mission
ARTICLE 5
Toutes les études et documents produits en exécution du présent contrat seront la propriété exclusive de
ARTICLE 6
Dans le cadre de la présente convention,sera responsable de tout dommage à l'égard des tiers. Il en informe son assurance qui prend en charge ce risque.
contracte de son côté une assurance couvrant la prestation exécutée pour compte de tiers, en l'occurrence

# ARTICLE 7

Toute modification du contenu de la prestation fera l'objet d'un avenant conclu entre les cocontractants.

#### **ARTICLE 8**

Il pourra être mis fin au présent contrat en application des règles générales qui régissent les contrats administratifs.

Fait à :	
Le:	
×	10
7.90	